

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/10/29/2021043078/justel>

Dossier numéro : 2021-10-29/16

Titre

29 OCTOBRE 2021. - Arrêté royal portant sur l'abrogation de la désignation d'un mandataire, chargé de surveiller le respect de la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire et de ses arrêtés d'exécution

Source : AGENCE FEDERALE DE CONTROLE NUCLEAIRE

Publication : Moniteur belge du 22-11-2021 page : 113718

Entrée en vigueur : 12-11-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). L'arrêté royal du 7 octobre 2020 portant sur la désignation d'un mandataire, chargé de surveiller le respect de la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire et de ses arrêtés d'exécution est abrogé.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 12 novembre 2021.

[Art. 3](#). La ministre qui a l'Intérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.